PARLEMENT EUROPÉEN

1999 **** 2004

Document de séance

22 novembre 2001 B5-0741/2001

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée à la suite des déclarations du Conseil et de la Commission conformément à l'article 37, paragraphe 2, du règlement par Andrew Nicholas Duff, Willy C.E.H. De Clercq et Jules Maaten au nom du groupe ELDR sur la préparation du Conseil européen de Laeken des 14 et 15 décembre 2001

RE\455364FR.doc PE 312.134

FR FR

B5-0741/2001

Résolution du Parlement européen sur la préparation du Conseil européen de Laeken des 14 et 15 décembre 2001

Le Parlement européen,

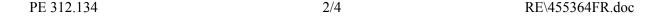
- vu la déclaration n° 1 de la Conférence intergouvernementale de Nice concernant la politique européenne de sécurité et de défense,
- vu la déclaration n° 23 de la Conférence intergouvernementale de Nice concernant l'avenir de l'Union,
- vu sa résolution du 19 octobre 2001 sur le Conseil européen informel de Gand,
- A. eu égard à la grave crise internationale provoquée par les attentats dont les États-Unis d'Amérique ont été victimes le 11 septembre,
- B. eu égard aux coûts sociaux, économiques et politiques de la désunion européenne,

Réforme constitutionnelle

1. félicite la présidence belge du Conseil pour la décision de principe de mettre en place la Convention appelée à préparer la prochaine Conférence intergouvernementale et renvoie à son rapport sur le Conseil européen de Laeken et l'avenir de l'Union (A5-0368/2001) ainsi qu'au rapport sur le Livre blanc de la Commission sur la gouvernance européenne (A5-.../2001);

Afghanistan

- 2. engage instamment le Conseil européen à chercher à clarifier, avec le gouvernement américain, les objectifs politiques de la coalition anti-terroriste ainsi que la stratégie à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs;
- 3. demande une intensification de l'effort d'aide humanitaire et d'aide au développement en faveur du peuple afghan et soutient sans réserve l'initiative des Nations unies visant à obtenir la stabilité politique dans le pays et à assurer, pour tous les citoyens, le respect des droits de l'homme;
- 4. propose que, en coopération avec les États–Unis, le Conseil européen lance une nouvelle initiative pour l'établissement d'un État palestinien viable, dans le respect total de la sécurité et de l'intégrité d'Israël;
- 5. invite le Conseil européen à promouvoir clairement le développement des mesures communautaires de lutte contre le terrorisme et contre la criminalité organisée, plus particulièrement pour ce qui est d'un mandat d'arrêt communautaire, d'une définition commune du terrorisme et du rapprochement des dispositions législatives et des sanctions en la matière;





6. engage instamment le Conseil européen à recourir à l'article 42 du traité sur l'Union européenne pour faire en sorte que la politique pénale de l'Union européenne soit soumise à un contrôle parlementaire et juridictionnel approprié;

Élargissement

- 7. se félicite des rapports de la Commission sur les progrès des négociations d'élargissement et du fait qu'il est prévu de chercher à conclure ces négociations pour la fin 2002, et espère que, une fois qu'ils auront satisfait, à tous les égards, aux critères de Copenhague, dix États adhéreront en temps voulu pour l'élection parlementaire européenne de 2004;
- 8. engage instamment le Conseil européen à déployer une nouvelle initiative visant à régler la question de la division de Chypre, et à proposer que, avec les États–Unis, l'Union européenne soit garante d'un nouveau règlement politique qui permette aux deux communautés d'être représentées équitablement dans l'Union européenne et qui permette à la juridiction communautaire de s'appliquer dans l'île tout entière;

Euro

9. note que la monnaie unique a grandement contribué à maintenir la stabilité économique en Europe pendant la crise internationale, et attend avec impatience l'introduction, au nouvel an, des pièces et des billets en euro, laquelle, entre autres choses, devrait inciter d'autres États membres à rejoindre la zone euro;

Sécurité

10. insiste pour que le Conseil européen règle les questions du fonctionnement et du financement de la Force de réaction rapide ainsi que les questions de responsabilité démocratique, afin que l'Union puisse contribuer plus efficacement à la prévention des conflits; engage instamment la Turquie à reconnaître que le développement d'une politique européenne commune de sécurité et de défense non seulement sert au mieux les intérêts de l'OTAN, mais lui permettra aussi de progresser davantage vers l'adhésion à l'Union européenne;

Doha

11. prend acte des progrès encourageants réalisés, au Qatar, par l'Organisation mondiale du commerce et demande au Conseil européen de manifester avec force son soutien à l'ouverture rapide d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales globales portant notamment sur les questions des subventions agricoles, de la protection de l'environnement et de la propriété intellectuelle;

Autres questions

- 12. espère que le Conseil européen réglera la question de l'Agence pour la sécurité alimentaire;
- 13. dans le domaine des affaires étrangères, invite le Conseil européen à réviser sa position commune concernant Cuba et à demander aux Nations unies de mettre en œuvre un plan de paix pour le Sahara occidental;

14. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil européen, au Conseil, à la Commission ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres.

